Image not found or type unknown

Accident de travail à l'hôpital

Par **Bonnel Annie**, le **09/02/2017** à **11:54**

Bonjour, je suis en poste en tant qu'infirmière dans un hôpital de Marseille. En 2013 lors d'un transfert d'un patient fauteuil-lit à "bras le corps",(absence de lit médicalisé et de lève malade j'ai été blessé à l'un de mes genoux et j'ai du subir une intervention chirurgicale . Actuellement je suis porteuse d'une prothèse. Je suis consolidée depuis 2016. J'ai demandé d'être évaluée par un expert afin de préciser mon taux Ipp. ce dernier n'atteint pas les 10% nécessaires pour obtenir une compensation. J'ai du changer de poste car je ne peux plus soulever de personnes, il en résulte une diminution de mon salaire et je dois travailler encore dix ans. Est ce que la faute inexcusable de la part de l'employeur pourrait être évoquée dans ce cas?
Je vous remercie de votre lecture , cordialement, bonne journée.

Par **P.M.**, le **09/02/2017** à **13:45**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...
De toute façon, vous pourriez toujours demander que la faute inexcusable de l'employeur soit reconnue en apportant les éléments nécessaires...

Par **Bonnel Annie**, le **09/02/2017** à **14:39**

merci de votre réponse
Cordialement
A.B

Par **UDDT**, le **09/02/2017** à **15:58**

Bonjour,

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.urgentdroitdutravail.com
Des avocats en droit du travail et en droit de la fonction publique répondront à vos questions.

Cdt,

CKS

Par **P.M.**, le **09/02/2017** à **16:25**

Un forum ne devrait par servir à faire de la pub pour un site payant...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés